

**République française - Liberté - Egalité - Fraternité**

- - -

**ARRETE du PRESIDENT**

**N° 2024-220**

**MB/MC/HD**

**OBJET** : Examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.  
Liste des examinateurs. Arrêté modificatif.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L 325.19, L325-30, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n° 2024-86 du 28 mars 2024 fixant la liste des examinateurs de la session 2024 de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et des examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

Considérant qu'à la suite de désistements, il convient de compléter la liste des examinateurs de la session 2024 de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste des examinateurs de la session 2024 de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, est complétée comme suit :

ABBASSI Athmane  
ALBERI Fulbert  
ALTUNTAS Céline  
ALZIN Dominique  
BAUDOIN Stéphane  
BENSALEM Chafik  
BICHON Thierry

BLONDEL Yvan  
BONARDI Dominique  
BOULILA Djamel  
BOURLIEUX Amélie  
BOUZEMI Hafida  
BRÜCKER-GOMIS Isabelle  
CARO Ludovic

CARRIERE Christophe  
CASALASPRO Muriel  
CASIMIR Antoine  
CHALQI Fatima  
CHAPEL Pascal  
CHAUVIN Nicolas  
CHEMIN Maxence  
CHRETIEN Vincent  
COLAS Jean  
COMMON Patrick  
COUBES Stéphane  
DEGUELLE Pascal  
DELTHIL Antoine  
DIALLO Florence  
DUCARNE Fabien  
DUCLOS Sylvain  
ETASSE Pascal  
ETIENNE Eric  
GAETTA Frédéric  
GILLET Frédéric  
GILLIS Gilles  
HOURSON Alex  
JARDIN Jérémie  
KLEIN Aarthee  
LAMBOURDIERE Nicole  
LARGEAIS Nicolas  
LE GUERN Thierry  
LE SOMMER Noëlle  
MARCHANDISE Christophe  
MASSON Franck

MESLIN Pascal  
MICHEAU Valérie  
MOIGNOUX Auriane  
MONTURELLI Pascal  
MORAITIS Bruno  
MOREAUX Michel  
MULLET Karine  
OUGIER Stéphane  
PASTOR Francis  
PICHON Pierre  
PIERRECELET Alexis  
POUY Jérôme  
PROUTIERE Christophe  
QUERIC Dominique  
RAKIK HASSOUNI Lobna  
RIBOUET Fabienne  
ROSSFELDER Eric  
SAID Samir  
SAINT-CRICQ Julien  
SIMON Thomas  
SOYER Nicolas  
STREMLER Eric  
TELINGE Elodie  
TERRASSE Philippe  
THOREL José  
THOUVENIN Joël  
THOUVENIN Maguy  
TREMINE Hervé  
VASSAUX Grégory  
WOJNAROWSKI Stéphane

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage sur le site du  
CIG petite couronne

[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

le 04/10/2024.....

Fait à Pantin, le 26 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général adjoint des concours,  
de la santé et de l'action sociale



*[Signature]*  
Benoît HAUDIER

*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*